

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINT DE SITUATION SUR LE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL METALEUROP

Arras, le 2 septembre 2022

Les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Leforest et Noyelles-Godault sont couvertes par le projet d'intérêt général (PIG) « METALEUROP ».

Cet ancien site industriel et ces 5 communes limitrophes sont concernés par une pollution des sols par le plomb. L'arrêt de l'activité industrielle en 2003 a permis de faire cesser l'émission des particules contaminées.

Sur le plan sanitaire, de nombreuses actions de dépistage et d'information ont été menées depuis la fin des années 90, afin de mesurer et limiter l'impact de cette pollution pour la santé des habitants.

Le 24 mai dernier, le préfet du Pas-de-Calais avait reçu les maires concernés et le Président de la CAHC pour faire le point sur la situation. Suite à cette réunion, une nouvelle campagne de dépistage collectif du saturnisme a été déployée. Sur le plan environnemental, des prélèvements de sols dans plusieurs établissements recevant du public ont été réalisés.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Lens a tenu ce mardi 30 août 2022, aux côtés des services de l'Etat, une nouvelle réunion avec l'ensemble des élus concernés. Il a été décidé :

- d'intensifier la campagne de dépistage collectif du saturnisme jusqu'aux vacances d'automne

Pour répondre à l'inquiétude exprimée par une partie de la population du territoire et en complément de l'offre de dépistage individuel qui est restée active, une nouvelle campagne de dépistage collectif est proposée depuis le 15 juin 2022 aux enfants et jeunes de moins de 18 ans habitant les communes d'Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens, Noyelles-Godault, Leforest et Dourges.

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Les premiers résultats de ces dépistages montrent une mobilisation peu élevée de la population locale avec **343** enfants dépistés au 24/08 dans ces 5 communes, soit **4,6%** de la cible. **Aucun cas de saturnisme n'a été détecté (taux de plombémie supérieur à 50 µg/l).**

C'est pourquoi, il a été décidé de poursuivre cette campagne en la prolongeant jusqu'aux vacances d'automne et d'intensifier la communication en direction des familles.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a récemment renouvelé l'envoi de courriers et de mails à destination des familles incluant un bon de dépistage pour réaliser une prise de sang dans un laboratoire ou à domicile via un(e) infirmier(ère). Les personnes qui n'auraient pas reçu ce bon peuvent contacter leur médecin traitant afin d'obtenir une prescription pour un dépistage du saturnisme. Ce dépistage est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie pour les personnes de moins de 18 ans et les femmes enceintes.

Les services de l'Éducation Nationale distribueront également prochainement des flyers dans les écoles des communes concernées.

- de limiter les accès aux espaces de terres à nu dans certaines écoles :

Parallèlement à la relance de la campagne de dépistage, l'ADEME, missionnée par l'Etat, a effectué des analyses de sols dans plusieurs établissements recevant du public. Ces analyses concernent les crèches et écoles comprises dans le secteur du Projet d'Intérêt Général (PIG) destiné à protéger par des mesures d'urbanisme la zone de l'ancien site METALEUROP.

Il s'agit :

- sur la commune de Courcelle-lès-Lens : des écoles Condorcet, Roger Salengro, Edmond Delaby et Marcelle Cloez, de la crèche de la maison des arbres et du collège Adulphe Delegorgue ;
- sur la commune d'Evin-Malmaison : des écoles Léon Blum, Françoise Dolto et Meresse Segard ;
- sur la commune de Noyelles-Godault : de la crèche Louise Michel.

Ces analyses ont porté d'une part sur la couche des 5 premiers centimètres de sols des lieux concernés et d'autre part sur la couche des 25 premiers centimètres de sols. La couche des 5 premiers centimètres est celle qui sert de référence au plan national pour la démarche de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents, dite « démarche établissements sensibles ». La couche des 25 premiers centimètres est celle qui a servi de référence pour la détermination de la cartographie du PIG.

Les premiers résultats indiquent :

Sur la couche des 5 premiers centimètres des sols :

- des données supérieures à la valeur de 300 mg/kg de plomb, retenue en 2014 par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) comme devant conduire à un dépistage du saturnisme infantile et qui a été retenue comme référence dans le cadre de la

démarche établissements sensibles, ont été recensées pour plusieurs écoles situées à Evin-Malmaison : Blum (995 mg/kg), Méresse-Ségard (693 mg/kg) et Françoise Dolto (416 mg/kg) mais uniquement au pied du toboggan pour cette école, le reste des terrains étant mesuré à 222 mg/kg), ainsi que pour certaines écoles de Courcelles-lès-Lens : école élémentaire Edmond Delaby (572 mg/kg) et école maternelle Condorcet (390 mg/kg). Les éléments déjà connus et les nouvelles mesures en cours sur la biodisponibilité du plomb dans les sols du secteur pourront conduire à réexaminer cette situation, conformément à l'avis du HCSP, mais dans l'attente nous devons retenir par précaution ce positionnement.

- pour les autres écoles, les valeurs mesurées dans les cinq premiers centimètres de sols sont inférieures à la valeur de 300 mg/kg définie précédemment.

Sur la couche des 25 premiers centimètres des sols :

- certains résultats sont supérieurs à ceux attendus par rapport aux valeurs prévues par le PIG qui doivent être comprises entre 500 et 1000 mg/kg. Il s'agit de 2 écoles situées à Evin-Malmaison : l'école Léon Blum (1350 mg/kg) et l'école Méresse-Ségard (1290 mg/kg). Ce constat peut s'expliquer par des pratiques anciennes en matière de construction (utilisation de remblais de qualité dégradée) ou de démolition (intégration d'éléments de démolition dans les sols urbains sans prendre les précautions définies aujourd'hui pour l'économie circulaire).
- D'autres résultats sont à l'inverse inférieurs à ceux attendus par rapport aux valeurs prévues par le PIG. Ils peuvent s'expliquer de manière similaire par la réalisation d'aménagements plus récents qui ont pris en compte la problématique de présence de métaux lourds dans les sols du secteur.

Au vu de ces résultats, le préfet du Pas-de-Calais et l'ARS recommandent d'empêcher l'accès aux sols non recouverts (terres à nu, pelouses) de plusieurs espaces qui peuvent être fortement fréquentés par les enfants :

- sur la commune d'Evin-Malmaison : écoles élémentaires Léon Blum et Méresse-Ségard ainsi que l'école maternelle Françoise Dolto (uniquement au pied du toboggan).
- sur la commune de Courcelles-lès-Lens : école élémentaire Edmond Delaby et école maternelle Condorcet.

Les maires des deux communes concernées ont ainsi mis en place des dispositifs provisoires visant à interdire l'accès à ces espaces en prévision de la rentrée scolaire et les directeurs d'école assureront l'information des familles sur le dépistage à réaliser à l'aide des flyers ci-joints.

La situation sur les communes du périmètre du PIG METALEUROP reste très attentivement suivie par les services de l'État en liaison avec les maires concernés.